



CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION-CADRE DE L'OMS POUR LA LUTTE ANTITABAC (COP9)

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Présentation des progrès mondiaux dans la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS

Novembre 2021

Porte-parole des plus de 27 millions d'infirmières dans le monde, le Conseil international des infirmières (CII) exhorte toutes les Parties à mettre pleinement en œuvre la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac.

Chaque jour, les infirmières constatent les effets nocifs et mortels du tabac et, en tant que groupe le plus important de prestataires de soins de santé et travaillant dans tous les milieux, elles sont particulièrement bien placées pour fournir des services de prévention et de sevrage tabagique. Pour cela, les Parties doivent garantir l'intégration de la prévention du tabagisme et du traitement de la dépendance au tabac dans les programmes d'études des infirmières.

Du fait des exigences physiques et psychologiques intenses de la pandémie de COVID-19, les travailleurs de la santé, souvent sans soutien, peuvent avoir recours au tabac comme stratégie d'adaptation. Cette situation est d'autant plus dommageable qu'ils sont des modèles de confiance pour les patients et les communautés. Les pays doivent donc investir dans le personnel de santé pour créer des environnements de travail sûrs et des services de soutien en santé mentale accessibles. En outre, il est nécessaire de fournir des informations adaptées aux professionnels de la santé afin qu'ils puissent reconnaître et comprendre les stratégies de marketing de l'industrie du tabac qui leur sont destinées.